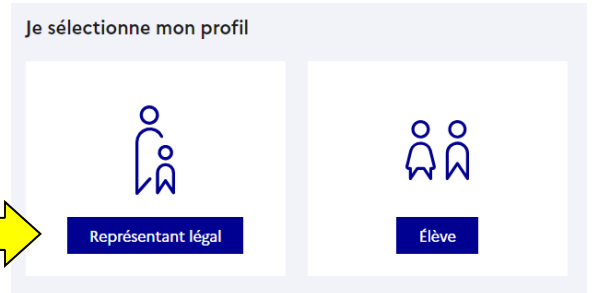
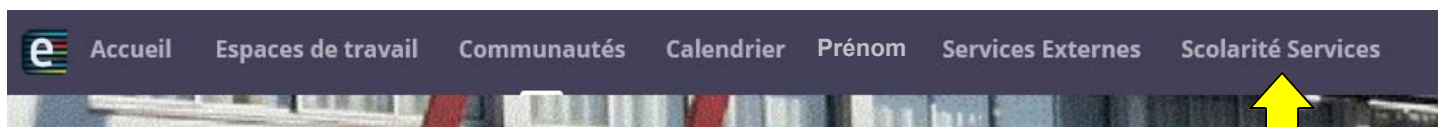


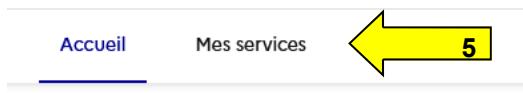
Je me connecte sur mon compte PARENT



Une fois connecté
Je vais dans le menu « scolarité service » (4)

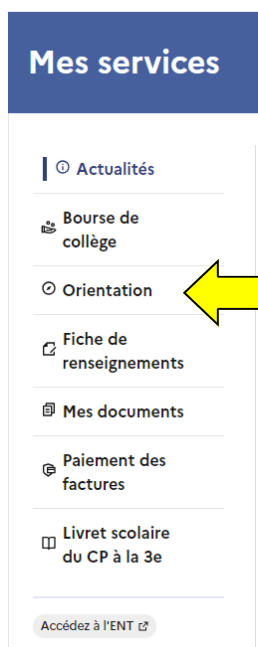


Ensuite Dans mes services (5)
Et je choisis l'enfant concerné
par la procédure d'orientation (6)

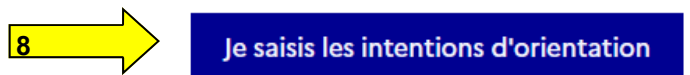


Menu « orientation » (7)

*Si j'ai plusieurs enfants dans le secondaire,
Je sélectionne l'enfant concerné
par la procédure d'orientation*



Et
le bouton
« je saisis les intentions d'orientation »
(8)



Et bouton
« Ajouter une intention »
(9)



→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

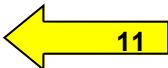
Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration



2de professionnelle

1re année de CAP



Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

- ↑

Rang 1

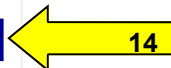
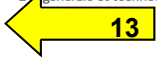
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

↓
- ↑

Rang 2

2^{de} professionnelle

↓



Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vos intentions ont bien été validées

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

- Rang 1**

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR



Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Ensuite je fais mon choix numéro 1 (10)

Et je valide (11)

Pour les voies 2de Pro et CAP, on vous demande de préciser

- Sous statut scolaire Ou
- Sous statut apprenti

Je peux éventuellement Ajouter d'autre choix

En ajoutant une intention (12)

Et modifier l'ordre de préférence de mes choix (13)

Sans oublier de valider mes modifications (14)

A tout moment je peux revenir sur ma décision (avant la date limite)

Je consulte ma saisie

et
Modifier mes intentions (15)